

Rapport sur la culture du colza en Suisse

Office Fédéral de l'Agriculture. Informations collectées par P. Vullioud
Station de recherches agronomiques - Changins (Suisse)

CAMPAGNE 1982/1983

Pour la campagne 1982/1983, le Conseil fédéral a augmenté de 1 000 ha le contingent de surface destinée à la culture du colza, ce qui l'a porté à 14 000 ha.

Les pertes subies durant l'hiver (208 ha) peuvent être considérées comme négligeables. Les 13 817 ha restants donnèrent une récolte de 31 923 t (1982 : 36 665 t). Alors qu'au cours des quatre dernières années, le rendement à l'are n'a jamais été inférieur à 26 kg/a, il est tombé à 23,1 kg en 1983 (1982 : 28,3 kg), ce recul étant à mettre au compte des conditions météorologiques. Les plus forts taux de rendement ont été enregistrés en Suisse orientale et centrale (de 26 à 27 kg/a) et les plus bas en Suisse occidentale (de 20 à 21 kg/a). En comparaison de l'année passée, le fléchissement du rendement est donc allé d'est en ouest.

Le prix à la production a été relevé de 7 francs, ce qui l'a porté à 250 francs la dt. Les déductions opérées pour la teneur en eau ayant été unifiées et l'indemnité de 1,30 Fr. versée en cas de séchage supplémentaire à moins de 4,5 % supprimée, le producteur a bénéficié d'une augmentation de 5,70 Fr. la dt en chiffres ronds.

La situation régnant sur les marchés inter-

nationaux a permis de relever de 15 francs une première fois le 1er août, puis à nouveau de 30 francs le 1er novembre 1983, le prix facturé aux gros preneurs pour l'huile de colza, ce qui le porte à 350 francs/dt.

Vu la modestie de la récolte, la situation dans le secteur du placement doit être considérée comme très bonne, toute l'huile de colza ayant pu être vendue.

La vente des tourteaux a également été satisfaisante.

CAMPAGNE 1984/1985

L'assortiment variétal comprendra Jet Neuf, Korina, Lingot et Bienvenu, cette dernière variété ayant été introduite dès 1984.

Il a été décidé, en ce qui concerne les variétés 00, d'attendre la venue de cultivars plus précoces que Tandem et Darmor et au moins aussi productifs que les variétés "traditionnelles".

L'Autorité devra statuer, en juin 1984, sur une demande d'augmentation de la surface contingentée. L'aire implantée en colza d'automne pourrait passer de 14 000 ha à quelque 15 500 ha.